

UNIVERSITE DE LYON II

VOUS-MEMES

INSTITUT DE FORMATION AUX PRATIQUES
PSYCHOLOGIQUES, SOCIOLOGIQUES ET EDUCATIVES

SCIENCES DE L'EDUCATION

L'OEUVRE EDUCATIVE DE JEANNE DE LESTONNAC

(1556 - 1640)

CARACTERE SPECIFIQUE DE SON PROJET

Thèse présentée par

FRANÇOISE SOURY-LAVERGNE,

en vue de l'obtention du Doctorat de 3e Cycle

Directeur de recherche:

MONSIEUR PIERRE ZIND

631370

1984



TABLE DES MATIERES

	Page
SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	2
PREMIERE PARTIE : ENRACINEMENTS ET ATOUTS	5
<u>Chapitre 1. Climat général</u>	7
1. Spectacle de ruines	8
2. Bouillonnement d'idées	11
3. Energies naissantes	14
<u>Chapitre 2. La personne de Jeanne de Lestonnac</u>	19
1. Origines familiales	20
2. Problèmes affrontés en divers moments	28
a) rendre compte de sa foi	28
b) être à la fois père et mère de famille	30
c) se consacrer à Dieu sans tuer la nature	34
3. Profil de personnalité	36
a) aptitudes intellectuelles	37
b) dispositions actives	40
c) dispositions affectives et sociales	45
<u>Chapitre 3. Héritage de l'humaniste Michel de Montaigne</u>	52
1. Vision optimiste du monde	53
2. Sens de la personne humaine	58
3. Dispositions à "l'honnêteté"	66
<u>Chapitre 4. Rencontre des audaces calvinistes</u>	73
1. Fondement de l'école protestante	74
a) l'élan donné par Luther	74
b) réalisation en pays francophone	77
2. Marge d'influence	82
a) orientations pédagogiques	82
b) réactions de Jeanne de Lestonnac	86

<u>Chapitre 5. Expérience ignatienne</u>	93
1. Les Jésuites à Bordeaux	94
a) l'implantation et ses péripéties	94
b) intérêt de certains Pères pour Jeanne de Lestonnac	99
2. Découverte des "Exercices"	106
a) un fruit spirituel : le dynamisme apostolique	107
b) une conséquence pédagogique : le processus des exercices	110
3. Un modèle de Collège	114
a) l'apostolat par l'instruction	114
b) le "Ratio Studiorum"	119
<u>Chapitre 6. Situation de l'éducation des filles</u>	124
1. La fille confiée à un monastère	125
2. La fille dans sa famille	131
3. Interventions de pédagogues	136
<u>Chapitre 7. Initiatives contemporaines</u>	143
1. En terre papale : les Ursulines de Provence entre 1592 et 1595	144
2. En Lorraine : La Congrégation Notre-Dame (1597)	149
3. Dans les Pays-Bas méridionaux : Les Filles dévotes de S. Agnès (1600)	153
4. En Franche-Comté : Les Ursulines d'Anne de Xainctonge (1606)	155
5. Dans la ville d'Annecy : La Visitation Ste Marie en 1610	157
6. Dans les Provinces du Nord : les Jésuitesses de Mary Ward (1611)	159
7 Hypothèse d'une source commune	161
DEUXIEME PARTIE : DOCTRINE ET SPECIFICITE DE L' INSTITUTION	167
<u>Chapitre 8. Finalités</u>	168
1. Jeanne de Lestonnac dit le POURQUOI de son oeuvre	169
2. Vision de l'homme	172
a) destinée ultime	172
b) tendances jugées fondamentales	174
c) besoins éthiques	176
3. Conception de la culture	179
4. Projet de société	184

<u>Chapitre 9. Physionomie de la Compagnie</u>	191
1. Les définitions du Bref	193
a) fin de l'Institut	193
b) clôture et agrégation à un grand Ordre	196
c) dispense du Chœur	199
d) pauvreté et gratuité	201
e) dépendance de l'Evêque	205
2. Une nouveauté dans l'Eglise	207
a) des femmes religieuses apostoliques	207
b) ni contemplatives ni membres d'un Institut séculier	210
c) double invocation : St Benoit et St Ignace	214
<u>Chapitre 10. Spiritualité et fonction de l'Institut</u>	218
1. Un nom significatif	219
a) proclamation du mystère marial	220
b) recherche d'une ressemblance	223
c) appui d'une protection	225
2. Une fonction vitalisée	228
a) éducatrice : contemplative dans l'action	228
b) éducatrice : membre d'un corps apostolique	230
c) éducatrice : entraînée au discernement	234
3. Les maîtres spirituels	236
a) Bernard de Clairvaux et sa tradition mariale	236
b) Ignace de Loyola et sa pédagogie de "l'instrument"	240
c) recours harmonieux à des auteurs divers	243
<u>Chapitre 11. La fille, sujet d'éducation</u>	253
1. Une prétendue faiblesse	254
a) nature à respecter	255
b) confiance à manifester	259
2. Eléments de féminité	265
a) Les qualités reconnues	265
b) les défauts supposés	270
3. Femme à l'oeuvre dans son temps	273
a) conditions historiques assumées	274
b) position d'avant-garde	277

<u>Chapitre 12. Contenus et connaissances</u>	281
1. Connaissances de base	282
a) doctrine chrétienne	282
b) les rudiments : lire, écrire, compter, coudre	291
2. Culture générale	298
a) le grand tableau de l'Histoire	299
b) le contenu social de la civilité	302
<u>Chapitre 13. Méthodes et procédures éducatives</u>	309
1. Structures de l'Institution	310
a) Externat	310
b) Pensionnat	318
2. Style pédagogique	324
a) manière d'enseigner	325
b) régime interne	330
c) locaux	339
TROISIEME PARTIE : L'EPREUVE DES SIECLES	344
<u>Chapitre 14. Les premiers résultats</u>	346
1. Fruits du foyer familial	346
a) l'héritier du nom	350
b) les filles religieuses	353
c) la fille devenue épouse et mère	356
2. Lignée de disciples	358
a) les principales fondatrices	361
b) une triste exception	370
<u>Chapitre 15. Les développements</u>	376
1. L'ancien Régime	376
a) type de répartition	377
b) facteurs de modification	383
2. De la Restauration à l'expulsion	390
a) efforts de relèvement	391
b) visage de l'Institut au XIXe siècle	397
3. Le vingtième siècle	401
a) 1904	402
b) 1921	406
c) 1967	411

<u>Chapitre 16. Crises et renouveau pédagogique</u>	420
1. Transmission des traditions	421
a) vision claire de la fin de l'Institut	421
b) participation aux mouvements ecclésiastiques	429
2. Le message des règlements éducatifs	438
a) formation morale	438
b) ouverture culturelle	444
3. Evolution pédagogique	451
a) formules diverses d'école pour tous	451
b) mutations de la fonction enseignante	458

<u>Chapitre 17. Conditions de sauvegarde d'une originalité</u>	466
1. D'après les leçons de l'Histoire	467
2. En vertu d'un riche patrimoine	470

CONCLUSION	475
------------	-----

ANNEXES :

N° 1	478
N° 2	482
N° 3	484

BIBLIOGRAPHIE	489
---------------	-----

ICONOGRAPHIE :

Planches N°s 1 à 46
présentées séparément

CARTOGRAPHIE :

Cartes N°s 1 à 16
présentées séparément

A N N E X E S

- . N° 1 Analyse graphologique
- . N° 2 Règles des Pensionnaires
- . N° 3 Formule des Classes



Le 9.04.1982 .

Annexe n° 1

ANALYSE GRAPHOLOGIQUE DE Jeanne de LESTONNAC . N° 68.618 .

Demandée par : Sr. Françoise SOURY LAVERGNE .

APTITUDES INTELLECTUELLES .

Impression générale de fermeté, d'intelligence autant que de coeur, de résolution dans les attitudes et d'élégance dans les manières.

La pensée est forte, d'une remarquable cohérence ; elle allie un constant renouvellement des idées à une originalité sobre, une rigueur logique à une forte souplesse de conception ; Madame de L. porte son attention sur toutes choses et ne se démet jamais de cette discipline intellectuelle qui accompagne toute action importante non plus que de cette chaleur de coeur qui anime l'énergie.

Ainsi sent-elle toujours vivante la réalité de son oeuvre au fur et à mesure de son accomplissement.

C'est une femme de tête qui n'est pas une cérébrale au sens spéculatif et abstrait du terme, mais qui ne perd pas de vue le but à atteindre par delà les obstacles, les contingences matérielles ; c'est aussi une femme d'esprit qui ne se formalise pas mais dont la critique peut s'exercer de façon incisive : la manière de s'exprimer est nette, sans ambiguïté, sans détour ; elle dit les choses sans ménagement quand c'est nécessaire, elle ne le fait jamais sur un mode agressif, avec méchanceté : l'on sent une sorte de tendresse derrière la fermeté de ses propos.

Beaucoup de rectitude et de sûreté dans ses jugements : elle est lucide mais sans froideur ; et si elle n'est pas tout à fait objective quand elle se passionne pour une idée, quand elle parle ou agit au nom d'un idéal, elle sait observer les choses et les gens avec réalisme, faire la part de ce qui est raisonnable et de ce qui ne l'est pas.

DISPOSITIONS ACTIVES .

Tempérament probablement bilieux-sanguin, par conséquent fort, "sthénique", dénotant d'importantes ressources de vitalité, d'endurance, de vigueur combative.

La volonté est entreprenante, trouve sa source dans une très nette conscience de soi, ses motivations dans une résolution inébranlable et bien plus soutenue par la foi que par l'ambition personnelle. Madame de L. a un sens des réalités très développé, se montre une remarquable organisatrice et gestionnaire ; elle sait réfléchir, prévoir, compter (âprement parfois), mais elle ne perd pas de temps, elle agit, stimule son monde, anime tout ce qu'elle touche, bouscule les hésitants, fustige les paresseux avec une rudesse affectueuse mais avec fermeté.

Elle ne transige pas avec des principes de conduite établis une fois pour toute mais elle procède avec doigté ; elle se fait d'autant mieux obéir qu'elle a de l'autorité naturelle et qu'il émane de toute sa personne un véritable rayonnement.

Elle est ardente, tendue vers le but qu'elle se propose d'atteindre, sans raideur mais avec l'inquiétude de l'avenir de sa pensée, de son oeuvre, de sa pérennité. "Nous ne sommes jamais ch ez nous, nous sommes toujours au-delà" dit Montaigne, et cela s'applique bien à elle : sa foi est sereine, son action ne la laisse jamais en repos.

DISPOSITIONS AFFECTIVES ET SOCIALES .

L'on sent chez Madame de L. l'intensité d'une émotion intérieure, constamment entretenue par la chaleur des sentiments, une grande noblesse de manières comme de coeur, une remarquable rigueur morale.

D'une nature très sensuelle, elle est séduite par ce qui est beau, désirable mais elle échappe à toute vulgarité, à toute bassesse par l'exaltation et par la grâce de son esprit.

Elle "banalise" cette sensualité dans l'action, elle parvient à la sublimer dans la création.



Elle a beaucoup de constance, fait preuve de patience quand il le faut, mais il lui arrive de réagir avec une vivacité proche de la violence, d'avoir des mouvements d'humeur, de s'indigner et de répondre vertement à ceux qui n'ont pas de parole, qui lui manquent. Il n'y a cependant jamais de dureté ni de sécheresse dans son comportement ; et elle a une manière très à elle d'agir avec élégance, de se montrer gracieuse et accueillante ; ce qui ne l'empêche pas d'être intransigeante pour conduire, pour diriger en fonction de ce qui est à faire, à réaliser : il y a de la tendresse dans son cœur, de la fermeté et de la vigueur dans la poigne.

Mieux que de l'orgueil, c'est la fierté qui caractérise son caractère : elle a une humilité qui ne s'abaisse pas mais qui s'incline sans perdre le sentiment de sa dignité.

CONCLUSION .

Finalement ce graphisme révèle un tempérament fort, très équilibré, une personnalité sortant du commun autant par la qualité de sa culture, de son intelligence que par ses vertus morales et sociales.

Madame de L. n'a rien d'une ascète, d'une contemplative ; elle est avant tout femme de tête et d'action dont la nature sensuelle et la grande sensibilité affective s'allient harmonieusement à un haut niveau de spiritualité.

Sans doute ne doit-elle pas avoir toujours un caractère commode, non pas autoritaire mais exigeant.

Règles que les Pensionnaires des Religieuses de Notre Dame doivent observer.

1. Que toutes les filles que sont mises en pension dans les Maisons de Notre Dame, entendent, & se persuadent dès l'entrée en icelles, qu'elles y doivent venir pour apprendre les vertus, les bonnes moeurs, & lettres propres & convenables à leur sexe; mais particulièrement la dévotion, la pudeur, la modestie, la pureté, la discrétion, & retenuë; le respect & reverence envers leurs Supérieures, l'honnesteté & bien-seance, & civilité en toutes choses; bref, toutes les bonnes & belles qualités que doit avoir une fille ou une femme Chrestienne, soit dans le monde, soit dans la Religion.
2. Toutes, se confesseront pour le moins tous les mois une fois. Celles qui auront atteint l'âge de dix ou douze ans recevront au mesme temps le tres Saint Sacrement de l'Autel; si ce n'est que le Confesseur & la Supérieure jugent qu'il soit expedient d'accourcir ou prolonger ce temps pour quelqu'une particulièrement. Elles entendront aussi tous les jours la Messe avec attention, dévotion & reverence, & assisteront à Vespres les Festes & Dimanches.
3. Toutes oyent l'explication du Catechisme & le Sermon ou exhortation commune & publique, quand elle se fera en notre Eglise; & aprenent par coeur avec toute diligence la Doctrine Chrestienne, selon qu'il leur sera prescript & ordonné par leur Maistresse ou Prefetes des Chambres.
4. Hors le temps de recreation, quelles gardent tellement le silence, que pas une ne parle l'une à l'autre sans congé, si ce n'est en passant, ou de choses necessaires, mais principalement tandis qu'elles seront au Choeur ou en l'Eglise; & le soir apres, les Litanies de Notre Dame, qu'elles diront tous les jours toutes ensemble.
5. Quelles s'abstiennent tout à fait des mensonges, des detractions, de faux rapports, d'iniures, d'aoutrages & de toutes autres actions & paroles mal seantes qui repugnent à l'honnesteté & charité Chrestienne, & sachent que où les admonitions ne pourront profiter, elles seront chastiees par leurs Prefetes, & que celles qui refuseront la correction, ou ne donneront quelque esperance d'amendement ou se rendront facheuses & pernicieuses aux autres par leurs mauvais exemples, seront renvoyées & mises dehors.
6. Que toutes obeissent à leurs Maistresse ou Prefetes, & gardent exactement l'ordre & distribution du temps qui leur sera assigné à icelles, tant pour leurs Oraisons, que pour leurs leçons, coutures & autres exercices, & soient promptes & obeissantes à tous les sons de la cloche en quelque lieu qu'elle les appelle.

7. Qu'elles s'honorent l'une l'autre, & qu'elles se saluent lors qu'elles se rencontreront par la maison en passant, tâchant de s'edifier mutuellement par leur bon exemple, mais qu'elles portent un honneur & respect particulier à toutes les Religieuses, & nommément à leur Mere Principale, & à la Mere Premiere, s'arrestans pour les saluër lors qu'elles les rencontrent.

8. Qu'elles gardent une grande modestie en toutes leurs actions, mais principalement en l'Eglise, au Parloir, à table, en la recreation, & à toutes leurs Assemblées, ne riant trop facilement & sans cause, ne tournant les yeux ça & là, & respondant discrettement à ce qu'on leur demande, sans se precipiter à parler, & faire la response plustost qu'avoir conçu & entendu la demande.

9. Qu'elles n'aillent & ne courent legerement ça et là, ains marchent tousiours posément allant & venant par la maison; qu'elles ne bougent de leur place sans nécessité, & ne fouillent, furetent, manient ny prennent rien de la place d'une autre, sans expresse licence de la Prefete ou Principale, & le gré de celle qui y demeure.

10. Qu'elles prient Dieu tous les matins & tous les soirs, fassent leur Examen de conscience, se recommandans souvent à Nostre Dame & aux Saints, & portent une devotion particuliere à leur bon Ange, s'esforçans d'imiter la pureté Angelique par la netteté de leur corps & de leur ame, à ce que quand leurs parens les retireront chez eux, leur pieté, devotion, modestie, & tous leurs deportemens témoignent le lieu & l'eschole d'où elles sortent, qui est la Maison & compagnie de Nostre Dame.

11. Le Jeudi ou autre iour de congé sur sepmaine, auquel les escholieres estrangeres n'entrent point en Classe; les Pensionnaires aurôt deux ou trois heures, la presdinée de recreation extraordinaire depuis une heure jusques à trois ou quatre pour le plus; pendant lequel temps elles pourront iouër à quelque ieu decent & honneste, comme aux dames, aux eschets, au petit billard & autres semblables où l'esprit & le corps s'exercent par ensemble avec humilité & modestie, toutes fois sans debat, ny contestation, & celle qui perdra fera place aux autres pour iouër à leur tour & dire un *Ave Maria*, ou chanter *Laudate Dominum omnes gentes*, selon l'advis de la Mere Principale ou Prefete, qui se trouvera là tousjours presente, comme en toute autre recreation.

12. Elles tâcheront de bien apprendre à lire & prononcer les mots, tant en Latin qu'en François, & Italienne, & bien orthographe, à coudre, jetter, chiffrer, lire aux contracts, & faire toutes sortes d'ouvrages propres à une fille de leur condition, & tous les iours ouvriers se trouveront toutes aux ferules de l'apresdisnée, pour rendre compte de leurs actions à leur Prefete ou à leur Principale.

CHAP. III

- Formule des Classes ou Ecoles
et Constitutions des filles.

1. Cette fonction comme étant fondamentale de cet Institut pour la plus grande gloire de Dieu, le bien du public et le salut des âmes, doit être en singulière recommandation à toutes celles qui y seront appelées, de sorte que jamais elle ne s'omette, mais se fasse toujours de mieux en mieux, vu même que sa Sainteté en contemplation d'icelle, a ôté de son mouvement et sans en être requise toute obligation de dire le grand Office ou Bréviaire, soit en particulier soit en public, aux Religieuses de cette Compagnie.

2. Or afin que le S. Siège continue en cette affection paternelle, il faut surtout prendre garde que la pratique de cette charge ne préjudicie aucunement à la Clôture régulière tant recommandée par le Concile de Trente, ce qui sera, si comme il est porté par le Bref de Notre S. Père, les Maîtresses ou Régentes de cet Ordre n'entrent point aux Classes que la première ou deux portes de la basse-cour vers la rue ne soient fermées, et que la Portière ou Tourière Domestique n'en ait reçu les clefs et ne les ait rendues à la Mère Prêfète ou Intendante des Classes. Pareillement quand lesdites Maîtresses sortent des Classes, qu'en entrant, elles ferment sur elles la porte des Classes vers la Maison, plus tôt que le même Portière par le commandement de l'Intendante ou Prêfète ne donne les clefs à la Tourière externe ou Gardienne des classes pour ouvrir les portes devers dehors. A quoi, afin qu'on n'y manque, outre la Mère Première et Seconde, la Mère Sur-Intendante et le Confesseur auront l'oeil particulièrement, elles pour le dedans, et lui pour le dehors, voyant comme les clefs se donnent: et quand on ouvre, et si c'est selon la Règle.

Bref
n° 12

3. Immédiatement avant sonner le premier coup des classes la Tourière externe ou seculière qui en aura charge prenant les clefs de la Prêfète ou Intendante et celle de la Portière ou Tourière domestique, ouvrira les portes de la basse cour vers la rue; et le dernier coup étant sonné, elle fermera lesdites portes et rendra les clefs à l'Intendante, les portes étant fermées, la Portière domestique, en présence de la Mère Prêfète ou Intendante ira ouvrir aux Maîtresses pour entrer en Classe avec les Pensionnaires si elles y vont, auxquelles en même temps aussi on ouvrira et non plus tôt. Le dernier coup de l'issue des classes étant sonné, les Maîtresses et les Pensionnaires s'étant retirées et leurs portes étant closes et fermées par la Portière ou Tourière

de la Maison, la Gardienne ou Tourière de dehors prendra et recevra de la Prêfète ou Intendante les clefs pour ouvrir la porte de la rue comme dessus, et faire sortir les écolières étrangères.

4. Si quelque fille arrive tard, la Tourière ou Gardienne des Classes la fera entrer et retirer dans l'église; et s'il s'y en trouve trois ou quatre, demi heure après le dernier coup, on avertira la Prêfète par la Portière et la Tourière ou Gardienne, prenant par le tour la clef de la Maison de la Prêfète, leur ouvrira la porte qui répond dans l'église, s'il y en a, et les fera entrer par icelle dans le balet ou basse cour des Classes, puis refermant les portes rendra les clefs à la Prêfète ou Tourière.

5. Elle fera aussi sortir par cette porte quelqu'une accompagnée d'une ou deux autres si quelque mal présent, ou nécessité urgente le requerrait. Ce sera aussi par cette porte, si faire se peut, que les écolières sortiront les matins pour ouïr la Messe à la fin des Classes, et le samedi au soir pour les Litanies, les Religieuses et Pensionnaires s'étant au préalable retirées comme dit est. Que s'il n'y a point de porte qui réponde à l'église, il faudra tandis, suppléer à ce défaut par la porte ordinaire, le mieux et plus régulièrement que faire se pourra en la façon susdite, ou pourvoir dans la Maison aux nécessités des écolières, et renvoyer celles qui viendront tard, si cela semble plus convenable.

Bref
n° 3

6. Il y aura pour le moins deux classes en chaque Maison ou Collège de Notre Dame, et quatre pour le plus: mais plus communément trois. La première de lecture, sous le nom et titre de sainte Anne, qui sera écrit et posé en grosse lettre sur le frontispice de la porte. La seconde, d'écriture, sous le titre de sainte Catherine. La troisième, de couture, sous le nom de sainte Ysabeau. La quatrième, d'ouvrages, sous celui de sainte Madeleine: en toutes lesquelles on apprendra avec cela, tout ce qui est de piété et de vertu, selon la capacité de chacune. A quoi deux ou trois Maîtresses seront destinées par la Mère Première, avec l'avis de ses Conseillerères et de la Sur-Intendante ou Prêfète, l'une desquelles sera Mère, et l'autre Soeur pour l'aider, ou deux Soeurs, l'une plus ancienne et expérimentée que l'autre.

7. Les Classes s'ouvriront et on y enseignera devant et après dîner, deux heures tous les jours, esquels le Collège et la Cour entrera, et non ès autres. A la fin de la première heure, on tintera 15 ou 20 coups, ou environ, et demi heure après on tintera tout autant, afin que les Maîtresses et Ré-

gentes qui sont en Classe soient averties du temps passé, et de celui qui reste, et ce second signe sera le premier pour sortir. A la fin des deux heures, qui sera la fin des Classes, on sonnera un petit coup à branle, sans tinter, tant le matin que le soir, et est bon qu'en chaque classe, il y ait un pulverin pour mesurer les heures et distribuer le temps, et quelque devote image.

8. Depuis la S. Luc ou Toussaint, selon le cours des vendanges, jusqu'à Notre Dame de Septembre, ou l'Exaltation de sainte Croix, on sonnera à sept heures et demie le premier coup ou signe de l'entrée des Classes en branle, environ un petit quart d'heure, ou un gros demi-quart. Une demi heure après, savoir est à huit heures, on sonnera le second coup, qui sera l'entrée des Classes, et ce un peu en branle premièrement, et puis on tintera assez longuement, savoir est, autant qu'il sera besoin, à ce que les Maîtresses se puissent rendre à la porte pour sortir ensemble, gardant ce que dessus.

9. Es lieux esquels les écolières pourront ouïr la Messe à la fin des Classes, il faudra depuis Pâques jusqu'aux vacances sonner le premier à sept heures, et le second à sept heures et demie, à ce que la Messe se dise depuis neuf et demie jusqu'à dix. Il sera bon néanmoins de faire en sorte qu'en tous lieux les écolières entendent la Messe tous les matins, immédiatement devant ou après les Classes. L'aprèsdinée on sonnera à une heure et demie le premier coup, et à deux heures le second, comme le matin. Mais l'été depuis la saint Barnabé ou la saint Jean jusqu'à la sainte Croix de Septembre, on pourra entrer l'aprèsdinée depuis trois heures jusqu'à cinq, à cause des grandes et excessives chaleurs.

10. Les filles de tout âge et condition pourront être reçues par la Mère Préfète, pour appredre et être enseignées gratuitement, pourvu qu'étant grandes, et d'environ quatorze ans, leurs parentes ou à leur défaut, d'autres honnêtes femmes les viennent présenter et faire connaître, afin qu'étant discoles, rebelles, et ne voulant se ranger au devoir par remontrances et corrections, on sache à qui s'adresser pour les congédier, si besoin est, et les renvoyer sans offenser personne.

11. Tant qu'il se pourra on mettra les pauvres et mal habillées à part, pour éviter divers inconvénients et reproches; mais on ne laissera de les bien apprendre selon leur condition. Il semble aussi convenable qu'on mêle et mette aussi une fille grandette avec une petite, et que chacune sache

sa place, laquelle elle pourra perdre pendant la tenue des Classes, si une autre sait mieux qu'elle ce qu'il faut apprendre par coeur des prières, de la Doctrine Chrétienne, et choses semblables.

12. A cette fin, devant que les Maîtresses entrent, les dixainières verront qui manque à sa place, et qui sait ce qui se doit apprendre par coeur, et qui a fait chez soi l'exemple, la couture, ou l'ouvrage prescrit, ou qui y a manqué, et en avertiront la Maîtresse après l'Oraison: Car soudain que les Maîtresses seront entrées, toutes, ensemble prieront Dieu à genoux, disant le Veni Creator, et l'Oraison suivante, avec celle de la Sainte leur Patronne, et à la fin réciteront l'Antienne de Notre Dame selon le temps.

13. Après l'Oraison de l'entrée, les dixainières ayant rendu compte de leurs dizaines, chaque fille cependant s'attendant à sa besogne, la Maîtresse les prendra par quatrièmes parties, ou comme elle jugera plus commode, selon le nombre, et leur montrera ce qui sera de la Classe, tandis que l'Adjointe ou Sous-Maîtresse se prendra garde des autres, à ce qu'elles travaillent bien sans trouble, et avec silence, les adressant selon qu'il sera nécessaire.

14. Le signe de la première heure étant donné, on fera réciter debout ce qui se devra dire par coeur, la Partie ou Adversaire de celle qui récite se levant de l'autre côté à l'opposite, et l'enseignant ou reprenant, s'il en est besoin; et si elle faut ou manque en quelque chose, toutes les autres cependant sans mot dire ni rien suggérer écouteront assises ce qui se dira, se tenant prêtes à dire ensuite ce qu'on leur commandera.

15. Or ce qu'on apprendra, pourra être l'Exercice Quotidien du matin et du soir, le Sommaire du Catéchisme, ou la petite Doctrine du Cardinal Belarmin, puis le Catéchisme entier, des Oraisons plus dévotes à Notre Seigneur à Notre Dame, et aux Saints, et quelques autres avant et après la Confession et Communion, telles qui se trouvent dans le Mémorial de Grenade; les heures du Père Emond; le Manuel du Père Ribadeneyra, du P. Coton, et autres, les quatrains de Pybrac et de Mathieu, des chansons Spirituelles, et semblables choses pieuses.

Bref
n° 3

16. Une demi heure ayant été employée à ceci en toutes les Classes, sauf celle de lecture, on apprendra l'écriture ou couture, et doit on bien prendre garde que ce qui a été appris ne s'oublie. C'est pourquoi il sera bon le samedi de répéter ce qu'on aura appris toute la semaine.

17. Les filles de la couture et des ouvrages pourront chanter des airs spirituels pendant leur travail de la première heure, si la commodité et séparation des Classes le permet, en observant que leurs airs et chansons soient proportionnés au temps, tant que faire se pourra. Comme si pendant les Avents c'étaient des Noël's choisis, l'Adjointe ou Sous Maîtresse les dressant en ceci, tandis que la Maîtresse enseigne les autres.

18. Si le nombre des écolières et disciples était tel, qu'une heure ne fût suffisante de montrer à toutes, on empruntera un quart d'heure de la demi heure suivante; et la Sous Maîtresse pourra aider la Maîtresse selon sa direction.

19. Avant partir de Classe, on fera souvenir à chacune, de ce qu'elle doit étudier, ou faire au logis; et comment par la rue il leur convient être modestes, et saluer honnêtement les personnes d'honneur, les croix, images et églises, et comme elles se doivent mettre à genoux si le S. Sacrement passe, et tels autres enseignements de civilité, humilité, modestie Chrétienne.

POUR LA LECTURE.

Chapitre IV.

On apprendra premièrement en latin, puis en François, & la lettre Romaine plustost, puis l'Italique, & en fin encore la Française si on le treuve bon.

Il y aura trois rangs. Le premier de celles qui apprenēt à cognoistre les lettres. Le 2. rang de celles qui apprenent les syllabes, & comptent ou accouplent. Le 3. de celles qu'on enseigne les mots entiers, & qui lisēt tout à fait. Les lettres de l'Alphabet, & les syllabes se pourront apprendre par une grande table, où les caracteres seront peints en grande forme, qu'avec une baguette on monstrera à 10 ou 12. ensemble, & puis dans le livre de chacune on la leur fera recognoistre, mettant une d'icelles qui lisent bien pour guide à chacune de celles qui apprenent les lettres.

On donnera aussi une ayde à celles qui accouplent, & fera-t'on aussi dire à 10 ou 12. leur leçon, la Maîtresse passant & estant au milieu, & les faisans dire toutes ensemble en mesme temps, en se prenant garde des guides, & reprenant celles qui faillent, & finalement les escoutant toutes & particulièrement tantost l'une tanstost l'autre, & faut que pour bien garder ces Regles tant la Mere Prefete ou Intendante des Classes, que chaque Maistresse ou Regente ait à part soy, & lise souvent cette formule.